

une occasion précédente concernant ces mêmes privilèges qu'ils consentent maintenant de concéder.

Je crois qu'il n'y a aucun homme ici qui s'est donné le trouble d'examiner ces minutes et ces dépêches, que ces honorables messieurs ont déposées sur le bureau de la Chambre, et de les comparer ligne par ligne avec le traité que nous sommes appelés à adopter, qui ne conviendra pas avec moi qu'il est pratiquement impossible pour nous et pour tout homme, de déclarer que c'est un traité dont nous puissions être fiers. C'est nécessairement une chose difficile à avaler. Nous allons le discuter présentement, mais très certainement, après l'attitude que l'honorable monsieur a prise il y a un an et deux ans, aucun être humain ne peut dire qu'un Canadien puisse être orgueilleux de la position où se trouve aujourd'hui ce pays.

La principale raison pour laquelle je désire prendre la parole ce soir, est qu'à l'occasion d'un débat récent, auquel on me pardonnera de faire allusion, j'ai appelé l'attention des honorables messieurs et de leurs collègues en Chambre sur le fait qu'ils n'auraient pratiquement aucun argument à apporter, pour nous induire à adopter ce traité des pêcheries, que ne justifient pleinement ceux que j'ai faits pour défendre le droit du Canada de conclure ses propres traités et ses propres conventions avec le peuple des États-Unis. Laissez-moi rappeler à l'attention de la Chambre pour un instant l'argument que je lui ai alors fait. J'ai d'abord fait remarquer que la position du Canada vis-à-vis des États-Unis était tout à fait exceptionnelle. J'ai fait remarquer que le droit strict, le droit strictement légal, devait céder devant le bien général de l'empire, que l'empire lui-même avait adopté une règle simplement différente, à l'égard des États-Unis, de celle qu'il avait adoptée pour les autres pays du globe, et voilà pourquoi j'ai tiré la conclusion que la réciprocité illimitée, bien que sans précédent, était une chose exceptionnelle et n'était pas contraire au bien général.

Quel a été l'argument employé par le ministre des pêcheries ? Point par point, progressivement, l'honorable monsieur a expliqué à la Chambre que la position du Canada vis-à-vis des États-Unis était tout à fait exceptionnelle ; il nous a expliqué que nos stricts droits légaux devaient céder devant le bien général de tout l'empire, que le gouvernement anglais avait, pour de bonnes raisons, je n'ai aucun doute, adopté une règle toute différente, en traitant avec les États-Unis, de celle qu'il avait adoptée en traitant avec les autres pays, et c'est pourquoi il tira la conclusion que ces concessions sans exemple comme il le disait très bien, pouvaient être utiles dans ce cas. Il s'en suivit, comme j'ai averti l'honorable monsieur et ses collègues qu'il s'en suivrait, qu'il a établi par son propre précédent, que des concessions extraordinaires et sans exemple pouvaient être faites dans le cas des États-Unis. Il est surtout remarquable—je ne veux pas dire un instant que ce soit à son disoré—de voir l'isolement dans lequel l'honorable monsieur semble se trouver dans le présent cabinet. Ses arguments, son langage, ses moyens ne sont pas ceux de ses collègues, et la conclusion à laquelle il arrive diffère grandement des leurs. Je remarque qu'il a déclaré, et déclaré correctement dans ce cas particulier, que les Canadiens paient les droits, ce qui est tout différent de la doctrine émise par ses collègues, et non seulement par eux, mais par presque tous ceux qui le supportent de l'autre côté de la Chambre. Il a parlé—et je m'accorde avec lui là-dessus—de l'immense importance de maintenir des liens d'amitié entre le peuple des États-Unis et le peuple canadien, ainsi que le peuple anglais. Là encore il avait raison et il aurait été désirable que quelques-uns de ses collègues aient mieux apprécié ce fait important. L'honorable monsieur nous a dit avec beaucoup de vérité qu'un bill de suppression des relations commerciales, ou un bill de représailles, appelez-le comme vous le voudrez, serait très préjudiciable au peuple canadien, bien que je ne veuille pas dire qu'il a pris ses collègues à parti lorsqu'ils ont proclamé le contraire. Il nous a dit aussi qu'il a essayé d'ob-

tenir la réciprocité illimitée, mais que les Américains n'ont pas voulu l'accepter. Il peut ou ne pas avoir bien mérité de ses compatriotes. Il peut y avoir divergence d'opinion à ce sujet. Mais j'admirerai qu'il a très bien mérité de son parti.

Il ne peut y avoir de doute que c'est lui, et lui seul, qui les a sauvés en 1887, et je crois qu'il les a encore sauvés, dans ces négociations, de leur propre manque de jugement qui a failli nous amener en conflit avec le peuple des États-Unis. Mon honorable ami qui m'a précédé avait tout à fait raison de dire que c'était une question douteuse de savoir si oui ou non il était sage pour nous de ratifier ce traité. Nous avons beaucoup de raisons pour ne pas le faire. L'on pourrait aussi dire quelque chose pour en agir ainsi ; mais à tout événement le gouvernement en supportera la responsabilité. Je doute que nous agissions sagement en ratifiant ce traité actuellement, mais je sais quelles sont les différences qui existent entre notre constitution et celle des États-Unis. Il se peut, d'après notre forme de constitution, que nous soyons presque autant soumis à l'action de notre gouvernement que le sont les États-Unis à l'action de leur Sénat, de sorte que j'ai suis disposé à rejeter toute la responsabilité sur le gouvernement. Ce dernier peut avoir agi sous la pression du gouvernement impérial, ou sous celle du gouvernement américain, avec qui il est venu à cet arrangement. Je n'insisterai pas pour avoir une réponse à ce sujet. C'est une chose très douteuse, et je vais leur en laisser la responsabilité. Mais il y a des choses très graves qui sont en jeu. D'abord, est-il mieux pour nous d'une manière générale de faire ces concessions, et ensuite jusqu'à quel point l'action du gouvernement actuel mérite-t-elle l'approbation ou la censure de la Chambre ? Quant au premier point, personne ne peut discuter le fait admis par le ministre lui-même dans tant de passages de son discours, que, par quelque malheur ou par quelque erreur, appelez-le comme vous le voudrez, ces négociations ont été entamées dans un temps aussi inopportun qu'il pouvait l'être pour les intérêts du Canada.

J'ai dit et je remarque que l'honorable monsieur a répété après moi, que nous ne pouvions entamer des négociations pour régler nos difficultés concernant les pêcheries dans un temps moins propice que celui à la veille d'une élection présidentielle des États-Unis, et je crois que nous devrions blâmer le gouvernement d'avoir laissé la chose traîner si longtemps au lieu d'entrer en négociations dans un temps plus opportun. Quant au second point, quels que soient les subterfuges que l'on emploie, je crois que toutes les concessions sont du côté du Canada. D'après tout ce qu'a dit l'honorable monsieur, je ne puis voir que nous ayons gagné quelque chose qui ait fait le sujet de nos prétentions. Plus que cela, je crois que tout ce qui était favorable au Canada a été soigneusement éliminé du second traité de Washington, comme cela s'est fait dans le premier traité. Il y a d'autres questions affectant autant nos pêcheries sur les côtes de l'Atlantique, que l'on aurait dû prendre en considération, et en traitant avec tout autre pays que les États-Unis, le gouvernement anglais aurait insisté pour que les négociations comprissent toutes les difficultés concernant les pêcheries, incluant la conduite des officiers des États-Unis dans la mer de Behring, conduite dont nous avions au moins autant raison de nous plaindre que les États-Unis en avaient à l'égard de celle de nos officiers vis-à-vis leurs pêcheurs sur les côtes nord-est de la Puissance. Pourquoi n'a-t-on pas voulu laisser discuter cela par les commissaires ? Je crains que cette question ait été éliminée pour les mêmes raisons pour lesquelles on a méconnu les torts du Canada en 1871, parce qu'il n'était pas alors à propos pour le gouvernement américain de traiter cette question, vu que tous les arguments qu'il aurait pu employer en faveur de la conduite de leurs officiers dans la mer de Behring, auraient été à l'encontre de leurs prétentions concernant les pêcheries du Saint-Laurent et de l'Atlantique. Je ne puis voir où nous ayons obtenu le support des autorités britanniques sur ce sujet.